

OBJET : Présentation du « passe sanitaire »

Madame, Monsieur,

Vous m'avez demandé de justifier de mon « *passe sanitaire* » pour accéder à mon lieu de travail, ce qui n'a pas manqué de retenir ma meilleure attention.

Par la présente, je vous rappelle les termes de l'article 1 A 2° alinéa 2 de la LOI n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifiée par la LOI n° 2021-1040 du 5 août 2021 et particulièrement retenus par le Conseil Constitutionnel, à savoir que :

*« Cette réglementation est rendue applicable au public et, à compter du 30 août 2021, aux personnes qui interviennent dans ces lieux, établissements, services ou évènements **lorsque la gravité des risques de contamination en lien avec l'exercice des activités qui y sont pratiquées le justifie**, au regard notamment de la densité de population observée ou prévue. »*

Dès lors, faute de lien démontré avec l'exercice des activités qui sont pratiquées dans votre établissement au regard notamment de la densité de population observée ou prévue avec la gravité des risques de contamination, j'estime ne pas être obligée par le passe sanitaire.

En outre, rappelons-nous que vous êtes, en votre qualité d'employeur, tenu envers vos salariés d'une obligation de sécurité de moyen renforcée. De telle sorte que je vous serais très obligée de bien vouloir garantir que le passe sanitaire que vous demandez est inoffensif pour ma santé.

En l'état, j'estime que ce n'est pas le cas, c'est pourquoi je vous informe de mon exercice de mon droit de retrait.

Je demeure bien naturellement à votre disposition pour évoquer, ensemble, toute éventuelle suite à intervenir.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.